

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur, Fraternité, Justice

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
CENTRE NATIONAL DE LUTTE ANTIACRIDIENNE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°38/CPMP/MASA/CNLA/2024

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au plan prévisionnel annuel de passation des marchés publics (PPM).

La Direction du CENTRE NATIONAL DE LUTTE ANTIACRIDIENNE (CNLA) a obtenu dans le cadre de son budget 2024 des fonds afin de financer son plan d'action et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la Fourniture d'un service de gardiennage pour le CNLA et ses points d'appuis.

Ces services seront fournis pour un délai de Vingt Quatre (24) mois.

2. La Direction du CENTRE NATIONAL DE LUTTE ANTIACRIDIENNE (CNLA) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour Marché relatif à la Fourniture d'un service de gardiennage, conformément aux spécifications contenues dans le Cahier des Clauses Techniques du présent marché :

3. La passation du présent Marché de fourniture sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés publics mauritanien.

4. Les soumissionnaires peuvent prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante : Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Avenue Moctar Ould Daddah, Immeuble MOUNA, 2ème étage, Nouakchott, Mauritanie.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres contre un paiement non remboursable d'un montant de Trois Mille (3.000 MRU) au Trésor Public. Le document d'Appel d'offres sera déchargé au niveau du Secrétariat du CENTRE NATIONAL DE LUTTE ANTIACRIDIENNE (CNLA), TEL : 46961100.

6. Les exigences en matière de qualifications des candidats sont :

Capacité financière :

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :



Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel aux cours des trois dernières années au moins, égal à 2 000 000 MRU.

Capacité technique :

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Fournir l'attestation d'une bonne expérience dans le gardiennage des produits dangereux (au moins une expérience d'une année de chaque personne proposée)
- Un certificat d'expertise du personnel déjà formé sur les mesures de sauvegardes environnementales pour le stockage des produits toxiques.

Le candidat doit disposer d'une capacité d'auto financièrement d'un montant de 500 000 MRU.

Avoir réalisé au moins un marché similaire au cours des cinq dernières années. Ce marché doit être attesté par une entité publique ou parapublique.

8. Le montant de la garantie de soumission est :

30 000 MRU Ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible. Cette garantie devra demeurer valide pendant une durée de 120 jours au moins à compter de la date limite de dépôt des offres.

9. Les offres doivent être remises au plus tard le 10/10/2024 à 12 H00 TU à l'adresse suivante : Commission de Passation des Marchés Publics du MA (CPMP/MASA) ; Avenue Moctar Ould Daddah, Immeuble MOUNA, 2ème étage, Nouakchott, Mauritanie.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 10/10/2024 à 12 H00 TU à l'adresse ci-dessus.

11. Les offres doivent être présentées en Toutes Taxes Comprises (TTC) et TVA.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la date limite de dépôt.

13. Les avis et décisions portant sur ce DAO peuvent être consultés sur le site de l'ARMP.



Le Directeur du CNLA

Mohamed El Hacen Jaavar